ENTENTE D'UTILISATION
DES PRÉSENTOIRS MUNICIPAUX

PREMIÈRE PARTIE : RESPONSABILITÉS

1. Neuf (9) présentoirs sont disposés sur le territoire urbain de la Ville de Val-d'Or;
2. Un **maximum de 2 présentoirs** peut être utilisé en simultané par un organisme;
3. Seuls les **organismes à but non lucratif de Val-d'Or** et la Ville de Val-d'Or peuvent utiliser ces présentoirs;
4. Un organisme doit **obligatoirement adresser une demande officielle** au Service des communications, par le formulaire inclus dans le présent document afin d'être admissible à cet affichage;
5. Veuillez soumettre votre demande dès que la date de votre événement est connue, idéalement **dès le mois de décembre** pour l'année suivante. La priorité d'affichage est établie selon la date de réception du formulaire.
6. Une **épreuve couleur du panneau à afficher** doit accompagner la présente demande (voir les modes de transmission suggérés à la fin du document). Si toutefois il vous est impossible de la fournir, vous pouvez remplir votre demande et nous envoyer votre épreuve dans un délai de **30 jours** avant la date prévue d'affichage;
7. L'affichage est d'une **durée maximale de 6 semaines**;
8. La Ville ne peut être tenue responsable de dommages causés aux panneaux de l'organisme.

NOTE : Aucun message de violence, discrimination ou de racisme, sous quelconque forme que ce soit, ne sera toléré et accepté.

L'ORGANISME A LA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER :

- ☑ De **trouver un fournisseur** en mesure de fabriquer les panneaux et d'assurer la livraison au besoin;
- ☑ Que la dimension du panneau soit de **4 pi (hauteur) par 8 pi (largeur)**;
- ☑ Que le panneau soit taillé dans une feuille de **coroplaste**;
- ☑ Que les informations contenues sur ses panneaux portent **exclusivement sur son activité**, son événement ou son organisme;
- ☑ Que la publicité et l'identification de commanditaires ou partenaires n'occupent pas plus, de **25% de la superficie totale du panneau** (pour 4 pi X 8 pi = maximum 8 pi carrés);
- ☑ Des coûts de fabrication (**de format rectangulaire et sans découpe**), d'entreposage, du bon état et de la propreté de ses panneaux;
- ☑ Que la livraison de panneaux s'effectue **une semaine avant l'installation** au Service des travaux publics au 2200, boulevard Jean-Jacques-Cossette entre 7 h 30 et 12 h et 12 h 30 et 16 h 30. (Il importe d'aviser l'accueil de votre arrivée pour confirmer le dépôt de vos panneaux.);
- ☑ Veuillez noter que la Ville de Val-d'Or ne procède pas à la livraison des panneaux et que l'organisme doit s'occuper du transport de ceux-ci par ses propres moyens ou à ses frais;
- ☑ De communiquer avec le Service des communications une fois que les panneaux seront au garage pour finaliser la planification de leur installation;
- ☑ De récupérer ses panneaux au bureau du service des travaux publics dans **un délai maximum de 2 semaines après l'affichage**. Au-delà de ce délai, la Ville se départira des panneaux non réclamés. Aucun rappel ne sera effectué.

LA VILLE A LA RESPONSABILITÉ :

- ☑ D'approuver ou refuser les projets d'affichage de panneaux publicitaires;
- ☑ D'installer et de retirer les panneaux publicitaires des présentoirs dans les meilleurs délais.

☐ **Je certifie avoir lu la première partie relative à la responsabilité des 2 parties.**

DEUXIÈME PARTIE : IDENTIFICATION

A. NOM DE L'ORGANISME : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction au sein de l'organisme : _____

Téléphone :_____

Courriel : _____

C. DATE DE L'ÉVÉNEMENT : _____

D. NOMBRE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES À INSTALLER (MAXIMUM 2) : _____

E. DATE PRÉVUE D'INSTALLATION : _____

F. PRÉFÉRENCE DU LIEUX D'AFFICHAGE (la Ville répartira les panneaux des organismes selon les disponibilités des présentoirs en activité) **:**

☐ Station de pompage (en haut du boulevard Forest)

☐ Complexe culturel Marcel-Monette

☐ Parc Lucien-Cliche (coin de la 7e Rue et du boulevard des Pins)

☐ Coin du boulevard Sabourin et du boulevard Forest

☐ Parc des Marais (sur le boulevard Dennison)

G. JE DÉSIRE RÉCUPÉRER LES PANNEAUX : ☐ OUI ☐ NON

En soumettant ce formulaire, vous reconnaissez avoir lu et compris les conditions d'utilisation des panneaux d'affichage, et acceptez de les respecter.

NE PAS OUBLIER DE NOUS FAIRE PARVENIR L'ÉPREUVE DE VOTRE AFFICHE

(AVEC VOTRE DEMANDE OU DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS AVANT LA DATE PRÉVUE D'AFFICHAGE)

COURRIEL : communications@ville.valdor.qc.ca

OU POSTE : Service des communications
855, 2e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1W8

POUR INFORMATION : 819 824-9613, poste 2202